

République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de TROYES
Commune de BUCEY EN OTHE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Commune de Bucey-en-Othe** **SEANCE DU 06 JUIN 2020**

Date de la convocation : 28 mai 2020

Date d'affichage : 11 juin 2020

L'an deux mille vingt, le six juin à neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Pascal DESROUSSEAUX, maire.

Présents : CLAEREBOUT Rolande, COCHET Gérard, CONVERT Delphine, DESCHAMPS Marie-Thérèse, DESROUSSEAUX Marie-Christine, DESROUSSEAUX Pascal, DUCOVAT Delphine, MANIERE Isabelle, PROVENCE Gérard, VALTON Laura

Représentés : VICQUERY Aurélio par DESROUSSEAUX Pascal

Secrétaire : Madame DUCOVAT Delphine

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité. La séance est ouverte à 9 H 10.

Informations sur les délégations données aux adjoints
--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les délégations ont été consenties aux adjoints de la manière suivante :

Gérard PROVENCE, Premier Adjoint :

Article 1 : Outre ses fonctions définies aux articles L2122-31 et L2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales lui confiant respectivement les qualités d'Officier de Police Judiciaire et d'Officier d'Etat Civil, Monsieur Gérard PROVENCE, Adjoint au Maire, est délégué pour suivre particulièrement les affaires dans les domaines suivants :

A- Environnement

- création, aménagements et entretien des espaces verts (parcs et jardins), en lien avec l'Adjoint au maire chargé de la gestion de la voirie, lorsque lesdits espaces verts sont situés à proximité des voiries
- suivi de l'Agenda 21 en lien avec Troyes Champagne Métropole ;
- propreté de la commune, mise en place et suivi du dispositif « zéro pesticide » ;
- lutte contre toutes les pollutions urbaines.

B- Associations

- Relation avec les associations ;
- Accompagnement des projets mis en place par les associations locales ;
- Dynamisation des actions associatives

C- Finances

Elaboration et suivi du budget communal

D- Patrimoine historique

Gestion des bâtiments relatifs au patrimoine

- Eglise : suivi des études et des travaux
- Lavoir : Mien en valeur

E- Urbanisme

Instruction et signature des actes décisionnels relatifs aux autorisations d'utiliser le sol tels que :

- les certificats d'urbanisme
- les déclarations préalables de travaux
- les permis de construire
- les permis d'aménager
- les permis de démolir

F- Gestion des travaux à venir

Etude technique et financière des avant-projets, en relation avec l'adjoint au maire chargé de la gestion des bâtiments communaux.

Article 2 : Monsieur Gérard PROVENCE, Adjoint au Maire est habilité à signer :

- le courrier administratif et les arrêtés relatifs aux domaines visés à l'article 1 ;
- les engagements financiers relatifs aux domaines visés à l'article 1 dans la limite de 3000euros HT par opération ;
- l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres ;
- la certification exécutoire de tous les actes administratifs.

Article 3 : Pour l'exercice de cette délégation, Monsieur Gérard PROVENCE, Adjoint au Maire, fera appel en tant que de besoin aux services municipaux, lesquels sont placés sous l'autorité du Maire. Est exclue de cette délégation, toute mesure ou décision concernant le personnel communal, nonobstant la participation légitime aux jurys de recrutement concernant chaque secteur et une nécessaire concertation relative aux mouvements du personnel.

Gérard COCHET, Deuxième Adjoint :

Article 1 : Outre ses fonctions définies aux articles L2122-31 et L2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales lui confiant respectivement les qualités d'Officier de Police Judiciaire et d'Officier d'Etat Civil, Monsieur Gérard COCHET, Adjoint au Maire, est délégué pour suivre particulièrement les affaires dans les domaines suivants :

A- Cimetière

- Suivi administratif des demandes
- Suivi des travaux
- Suivi de l'entretien du cimetière en lien avec l'Adjoint au maire chargé de la gestion des espaces verts et de l'environnement ;

B- Electricité et eau

- **Eau**
 - Gestion et suivi des travaux sur le réseau d'eau
 - Gestion du puits et de la station de pompage
 - Vérification et entretien du réseau d'eau

- **Electricité**
 - Gestion et suivi des travaux sur le réseau d'électricité
 - Vérification et entretien de l'éclairage public

C- Forêt

- Communication avec l'Office National des Forêts
- Suivi des affouages

D- Voirie

- Entretien des voiries communales en lien avec l'Adjoint au maire chargé de la gestion des espaces verts, lorsque lesdites voiries sont situées à proximité des espaces verts ;
- Suivi des travaux
- Suivi des permissions de voirie

E- Bâtiments communaux

- Gestion et suivi technique
- Mise en conformité des bâtiments publics (PMR, Document Unique, ...)

F- Sécurité

- Sécurité routière
- Relations avec les pompiers

Article 2 : Monsieur Gérard COCHET, Adjoint au Maire est habilité à signer :

- le courrier administratif et les arrêtés relatifs aux domaines visés à l'article 1 ;
- les engagements financiers relatifs aux domaines visés à l'article 1 dans la limite de 3000euros HT par opération ;
- l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres ;
- la certification exécutoire de tous les actes administratifs.

Article 3 : Pour l'exercice de cette délégation, Monsieur Gérard COCHET, Adjoint au Maire, fera appel en tant que de besoin aux services municipaux, lesquels sont placés sous l'autorité du Maire. Est exclue de cette délégation, toute mesure ou décision concernant le personnel communal, nonobstant la participation légitime aux jurys de recrutement concernant chaque secteur et une nécessaire concertation relative aux mouvements du personnel.

Marie-Christine DESROUSSEAUX, Troisième Adjoint :

Article 1 : Outre ses fonctions définies aux articles L2122-31 et L2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales lui confiant respectivement les qualités d'Officier de Police Judiciaire et

d'Officier d'Etat Civil, Madame Marie-Christine DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire, est déléguée pour suivre particulièrement les affaires dans les domaines suivants :

G- Fêtes et cérémonies

- Organisation des cérémonies officielles et des fêtes publiques, commémoratives et civiques.

H- Communication

- Bulletin municipal
- Gestion du site internet de la commune
- Gestion des moyens de communication utilisés par la commune

I- Fleurissement

- Embellissement du village, en relation avec l'adjoint au maire chargé de l'environnement et de la gestion des espaces verts et l'adjoint au maire chargé de la voirie.

J- Action sociale

- Suivi des personnes âgées et fragiles
- Aide à la personne

Article 2 : Madame Marie-Christine DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire est habilitée à signer :

- le courrier administratif et les arrêtés relatifs aux domaines visés à l'article 1 ;
- les engagements financiers relatifs aux domaines visés à l'article 1 dans la limite de 3000euros HT par opération ;
- l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres ;
- la certification exécutoire de tous les actes administratifs.

Article 3 : Pour l'exercice de cette délégation, Madame Marie-Christine DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire, fera appel en tant que de besoin aux services municipaux, lesquels sont placés sous l'autorité du Maire. Est exclue de cette délégation, toute mesure ou décision concernant le personnel communal, nonobstant la participation légitime aux jurys de recrutement concernant chaque secteur et une nécessaire concertation relative aux mouvements du personnel.

2020/03 - indemnités des élus

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Le conseil municipal de la commune de Bucey en Othe,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnité allouées aux adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L.2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 25,5%
- Adjoints : 9,9%

- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération 2017/14 prise par le conseil municipal en date du 31 mars 2017.
- **PRECISE** que les indemnités seront versées à partir de la date d'entrée en fonction des adjoints, soit à partir du 23 mai 2020.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal (à l'exception du maire) est annexé à la présente délibération en application du L. 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales.

2020/04 - Mise en place des commissions

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Commission Communication

Rolande CLAEREBOU
Marie-Thérèse DESCHAMPS
Laura VALTON

Commission Fêtes et cérémonie

Delphine CONVERT
Marie-Thérèse DESCHAMPS
Delphine DUCOVAT
Isabelle MANIERE
Laura VALTON

Commission Fleurissement

Delphine CONVERT
Marie-Thérèse DESCHAMPS
Delphine DUCOVAT
Isabelle MANIERE
Laura VALTON

2020/05 - Approbation du Compte de Gestion 2019 du Receveur

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10+1	11	0	0	0

Vu les résultats du compte de gestion 2019 de la commune,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2019 du budget principal de la commune.

2020/06 - Approbation du Compte Administratif 2019

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	9+1	10	0	1	0

Vu les résultats du compte administratif 2019 de la commune,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (le Maire ne prenant pas part au vote) :

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2019 du budget communal

2020/07 - Affectation du résultat 2019

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10+1	11	0	0	0

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports - Rappel

Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure	50 390,17€
Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure	219 666,44€

Solde d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement	5 937,21€
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement	67 469,61€

Restes à réaliser

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	00,00€
En recettes pour un montant de :	00,00€

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 44 452,96€

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 44 452,96€

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) 107 743,87€

2020/08 - Taux des taxes 2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux des taxes, soit :

- Taxe Foncière bâti : 21.47 %
- Taxe Foncière non bâti : 29.10 %

2020/09 - Vote du Budget Primitif 2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Monsieur le Maire expose au Conseil sa proposition de Budget Primitif pour la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

DECIDE d'adopter le budget primitif 2020 de la Commune :

- Recettes de Fonctionnement : 392 387,78€
- Dépenses de Fonctionnement : 302 105,84€
- Recettes d'investissement : 92 152,96€
- Dépenses d'investissement : 92 152,96€

Election des délégués au SDEA

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Titulaire : Gérard COCHET

Suppléant : Pascal DESROUSSEAUX

Election des délégués au SIGRS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Titulaires : Delphine CONVERT - Delphine DUCOVAT – Isabelle MANIERE

Suppléants : Pascal DESROUSSEAUX – Laura VALTON

Election des délégués au SDDEA

Monsieur le Maire précise que les membres représentant la commune au sein du SDDEA seront désignées par Troyes Champagne Métropole.

2020_13 - Election des délégués au SICGTS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Titulaires : Delphine DUCOVAT – Marie-Christine DESROUSSEAUX

Suppléants : Marie-Thérèse DESCHAMPS – Rolande CLAEREBOUT

Désignation des délégués à la Fédération nationale des Communes Forestières

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Gérard PROVENCE, membre titulaire et Gérard COCHET, membre suppléant.

2020/10 - Subventions 2020 aux associations

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	8+1	9	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide l'octroi des subventions 2020, comme suit :

ASSOCIATION D'ANIMATION DE BUCEY	1 570,00 €
ASSOCIATION D'ANIMATION DE BUCEY – Section Gymnastique	320,00€

ASSOCIATION SAUVEGARDE DU PATRIMOINE
FC BUCEY

1 000,00 €
1 500,00 €

Mesdames Laura VALTON et Rolande CLAEREBOUT quittent le conseil à 12 h 30, avant le vote définitif des subventions. Les subventions versées en 2020 sont approuvées à l'unanimité.

Questions diverses

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13h00.

Fait à BUCEY EN OTHE, les jours, mois et an susdits

Le maire,